

Un statut d'aire protégée d'utilisation durable (APUD) pour l'agrandissement du Parc du Mont-Orford ?

Audience du BAPE – Avril 2023

Projet d'agrandissement du Parc du Mont-Orford



André Gravel ing.f.
Mars 2023

Rédaction du mémoire

Rapport rédigé par :

André Gravel, ing. f.

Orford, Québec. Mars 2023

collette.gravel@me.com

Photo page titre : Mont Cathédral à partir du Mont des Trois lacs. Automne 2022.

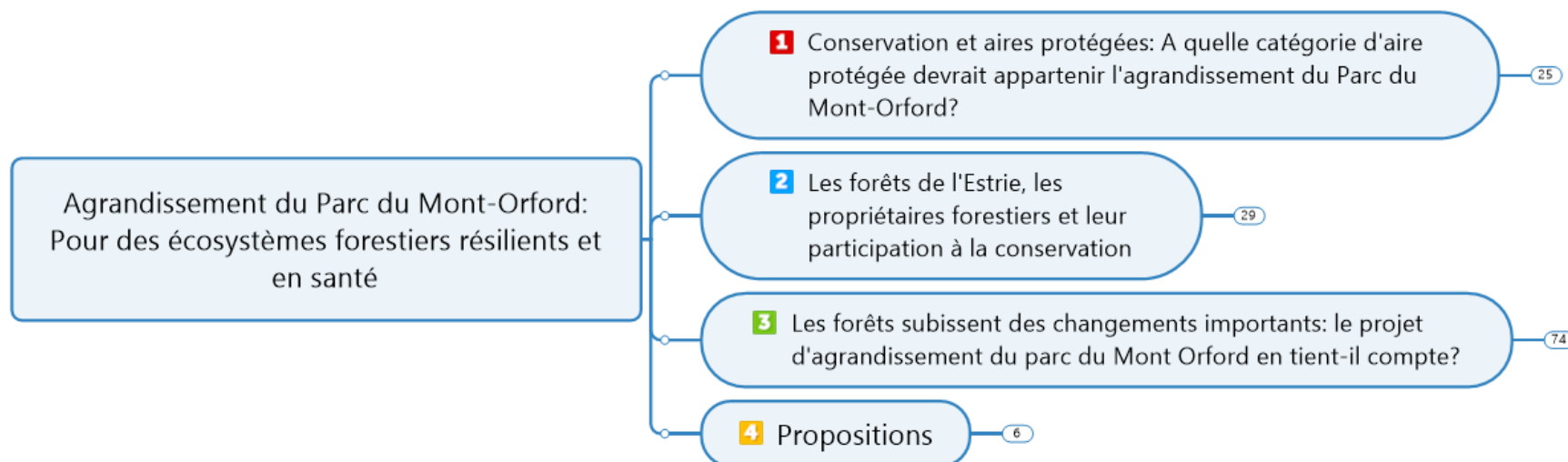
Table des matières

Introduction	3
Cartographie de la présentation	4
1 Conservation et aires protégées : à quelle catégorie d'aires protégées devrait appartenir l'agrandissement du Parc du Mont-Orford?	5
2 Les forêts de l'Estrie, les propriétaires forestiers et leur participation à la conservation	11
3 Les forêts subissent des changements importants : le projet d'agrandissement du parc du Mont-Orford en tient-il compte ?	14
4 Propositions	19
5 Références	20

Introduction

- Le BAPE entend les parties intéressées au sujet du projet d'agrandissement du Parc du Mont-Orford. A titre de propriétaire forestier voisin du Parc du Mont-Orford, il m'est apparu que le volet de l'impact des changements globaux sur les habitats et la faune du Parc ont peu été traités au cours de la première partie de l'audition. Aussi, l'approche « figée dans le temps » d'une aire protégée de catégorie II tel un parc n'est peut-être plus le meilleur choix pour le territoire faisant l'objet de la consultation alors qu'un nouveau type d'aire protégée soit l'aire protégée d'utilisation durable (APUD) pourrait constituer le meilleur statut d'aire protégée pour le présent et l'avenir.
- J'ai voulu également mettre en évidence la contribution d'un propriétaire forestier voisin du parc du Mont-Orford à la conservation des forêts et de l'impact des décisions de conservation du Parc sur les territoires forestiers voisins.
- Finalement, les délais étant serrés pour la présentation du mémoire, j'ai utilisé le logiciel MindManager pour schématiser la présentation.

Cartographie de la présentation



1 Conservation et aires protégées : à quelle catégorie d'aires protégées devrait appartenir l'agrandissement du Parc du Mont-Orford?

1 Conservation et aires protégées: A quelle catégorie d'aire protégée devrait appartenir l'agrandissement du Parc du Mont-Orford?

1.1 Pour une définition inclusive et claire du mot **Conservation** permettant la contribution de toutes les parties prenantes sur le territoire

4

1.2 Un territoire qui a été façonné par l'homme et la récolte forestière

2

1.3 Le statut du Parc du Mont-Orford

Catégorie 2 de l'UICN

1.4 Les catégories d'aires protégées

3

1.5. L'aire protégée d'utilisation durable (APUD) - Catégorie VI

10

La conservation de la biodiversité in situ. Le Naturaliste canadien, 137(2), 21–27.

Limoges, B., Boisseau, G., Gratton, L. & Kasisi, R. (2013). Terminologie relative à

CONSERVATION

Ensemble de pratiques comprenant la protection, la restauration et l'utilisation durable et visant la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien des services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures (figure 1).



Figure 1. Schéma conceptuel des principaux termes définis dans cet article.

Avec cette définition, les objectifs de la COP-15 seront atteignables

1 Conservation et aires protégées: A quelle catégorie d'aire protégée devrait appartenir l'agrandissement du Parc du Mont-Orford?

1.1 Pour une définition inclusive et claire du mot **Conservation** permettant la contribution de toutes les parties prenantes sur le territoire

1.2 Un territoire qui a été façonné par l'homme et la récolte forestière

2

1.3 Le statut du Parc du Mont-Orford

Catégorie 2 de l'UICN

1.4 Les catégories d'aires protégées

3

1.5 L'aire protégée d'utilisation durable (APUD) - Catégorie V

10

! Conservation et aires protégées: A quelle catégorie d'aire protégée devrait appartenir l'agrandissement du Parc du Mont-Orford?

1.1 Pour une définition inclusive et claire du mot
Conservation permettant la contribution de
toutes les parties prenantes sur le territoire

4

1.2 Un territoire qui a été façonné par
l'homme et la récolte forestière

5

Sentiers de l'Estrie - Mont des trois
lacs - Sentier de Récolte +- 40 ans



1.3 Le statut du Parc du Mont-Orford

1

1.4 Les catégories d'aires protégées

3

1.5. L'aire protégée d'utilisation
durable (APUD) - Catégorie VI

10

1 Conservation et aires protégées: A quelle catégorie d'aire protégée devrait appartenir l'agrandissement du Parc du Mont-Orford?

1.3 Le statut du Parc du Mont-Orford

Catégorie 2 de l'UICN

Définition d'une aire protégée

Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), une aire protégée est : « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».



Votre gouvernement

Québec

Catégories d'aires protégées de l'UICN (Dudley, 2008) et objectif premier de gestion

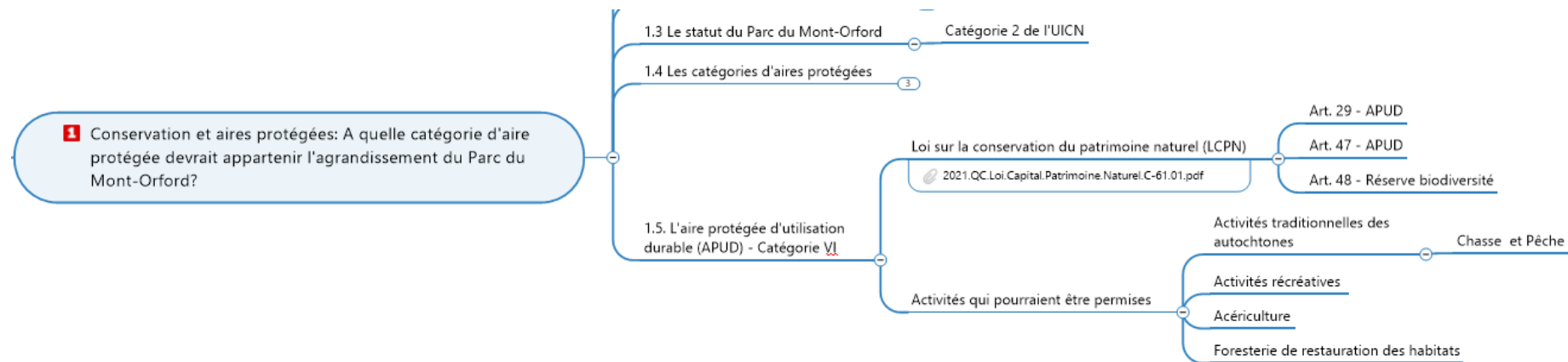
	Catégories d'aire protégée	Objectifs premiers de gestion
Aires protégées strictes, sans exploitation des ressources naturelles	Ia Réserve naturelle intégrale	Conservier les écosystèmes exceptionnels, les espèces et la géodiversité, lesquels seraient dégradés par tout impact humain, sauf très léger.
	Ib Zone de nature sauvage	Protéger à long terme l'intégrité écologique d'aires naturelles qui n'ont pas été modifiées par des activités humaines, sont dépourvues d'infrastructures et où les processus naturels prédominent.
	II Parc national	Protéger la biodiversité naturelle, de même que la structure écologique et les processus environnementaux sous-jacents, et promouvoir l'éducation et la récréation.
Aires protégées polyvalentes, avec exploitation durable des ressources naturelles	III Monument naturel	Protéger des éléments naturels exceptionnels spécifiques ainsi que la biodiversité et les habitats associés.
	IV Aire de gestion des habitats ou des espèces	Maintenir, conserver et restaurer des espèces et des habitats.
	V Paysage terrestre ou marin protégé	Protéger et maintenir d'importants paysages où l'interaction des humains et de la nature a produit, au fil du temps, une aire qui possède un caractère distinct et des valeurs considérables.
	VI Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles	Protéger des écosystèmes naturels et utiliser les ressources naturelles de façon durable, lorsque conservation et utilisation durable peuvent être mutuellement bénéfiques.

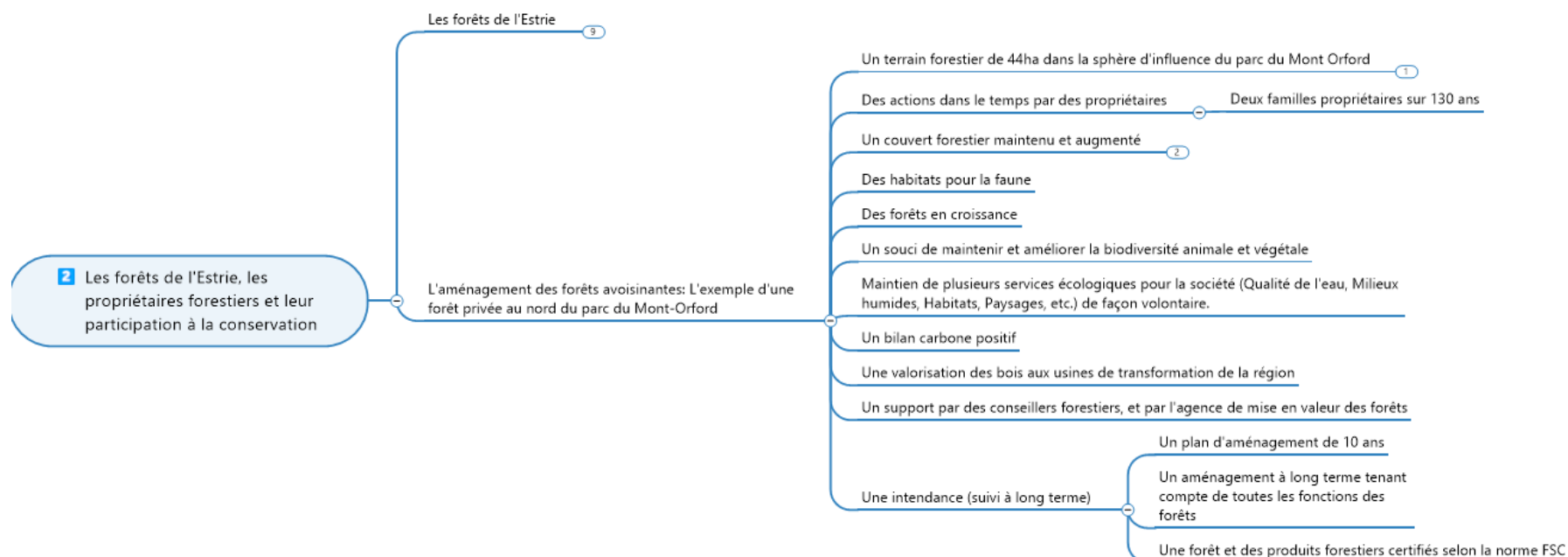
Bélanger, L. et Guay, J.-P., 2010
Proposition d'un nouvel outil de conservation pour le Québec : l'aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles. Rapport du groupe de travail sur les aires protégées de catégorie VI, Nature Québec, 63 pages.

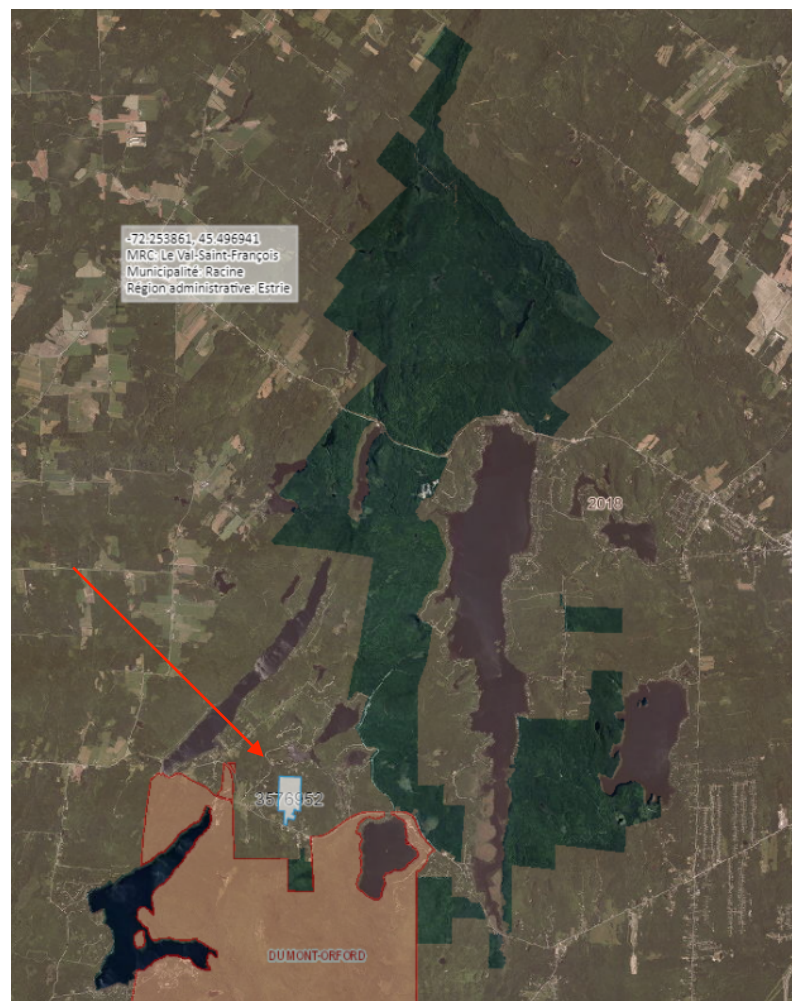
1.4 Les catégories d'aires protégées

1.5. L'aire protégée d'utilisation durable (APUD) - Catégorie VI

10

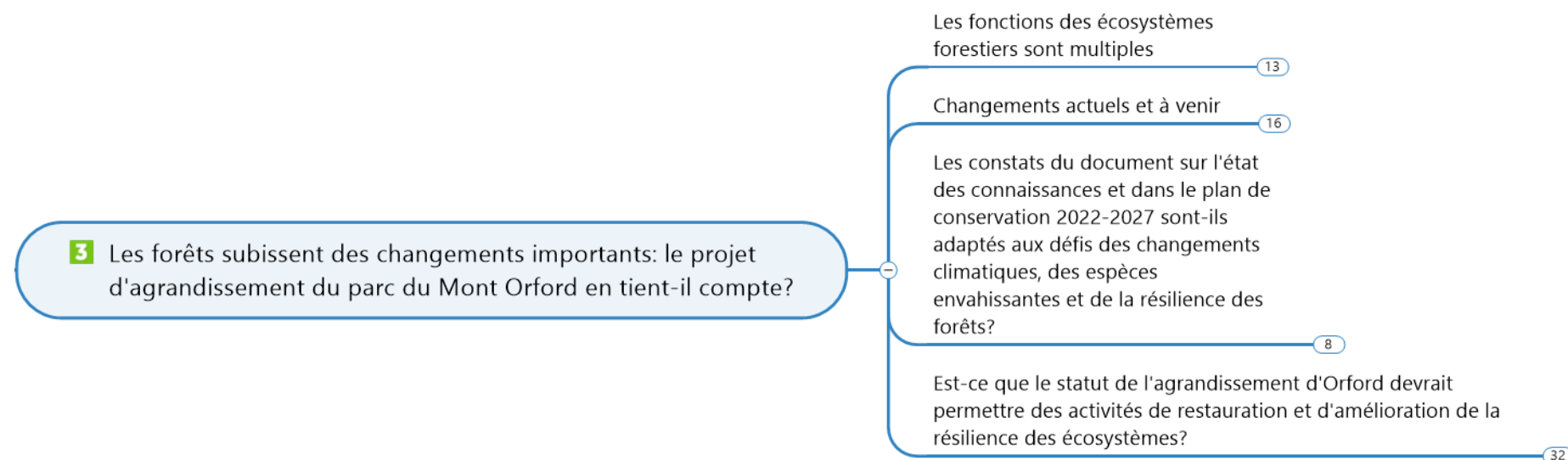


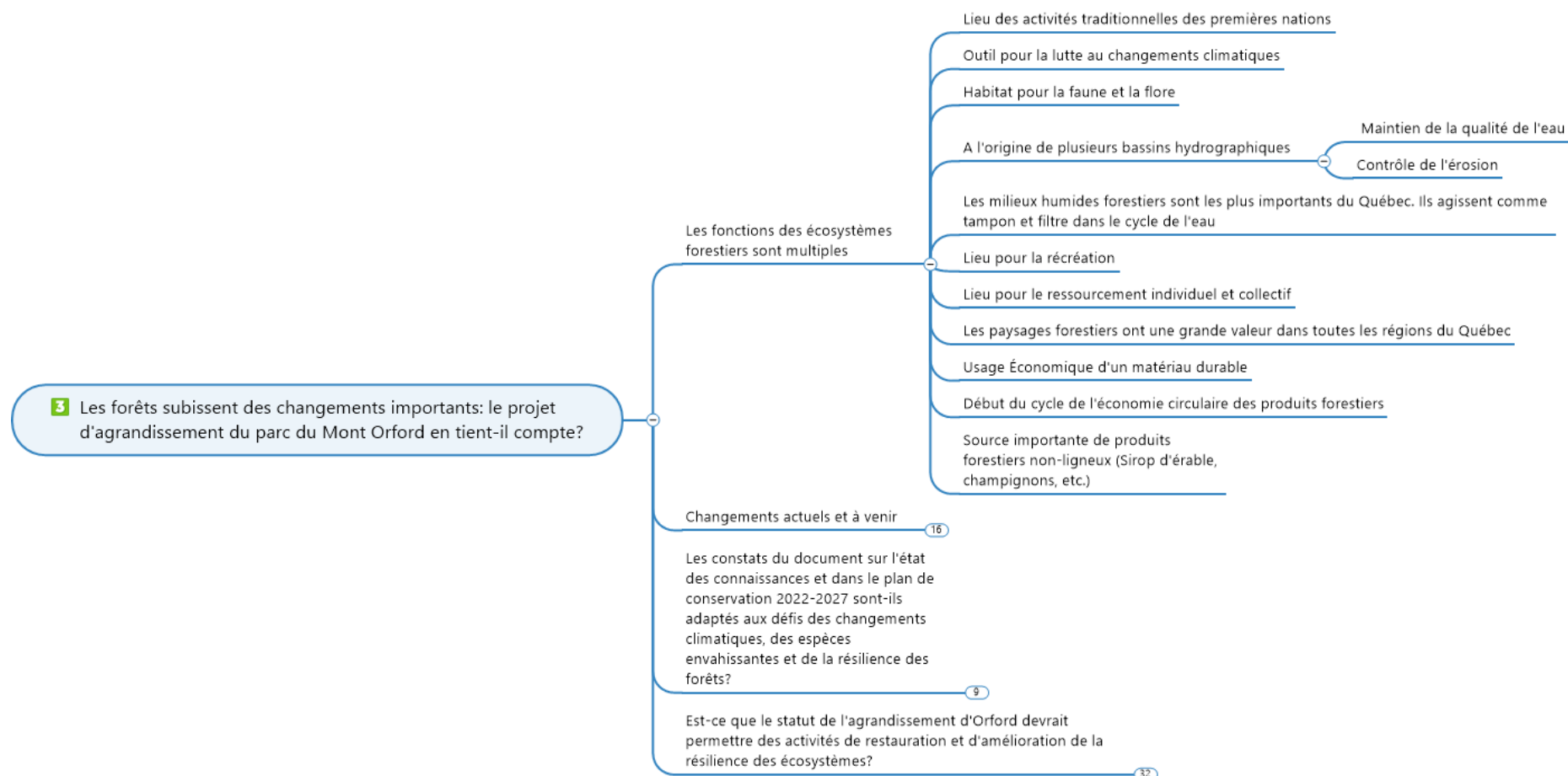


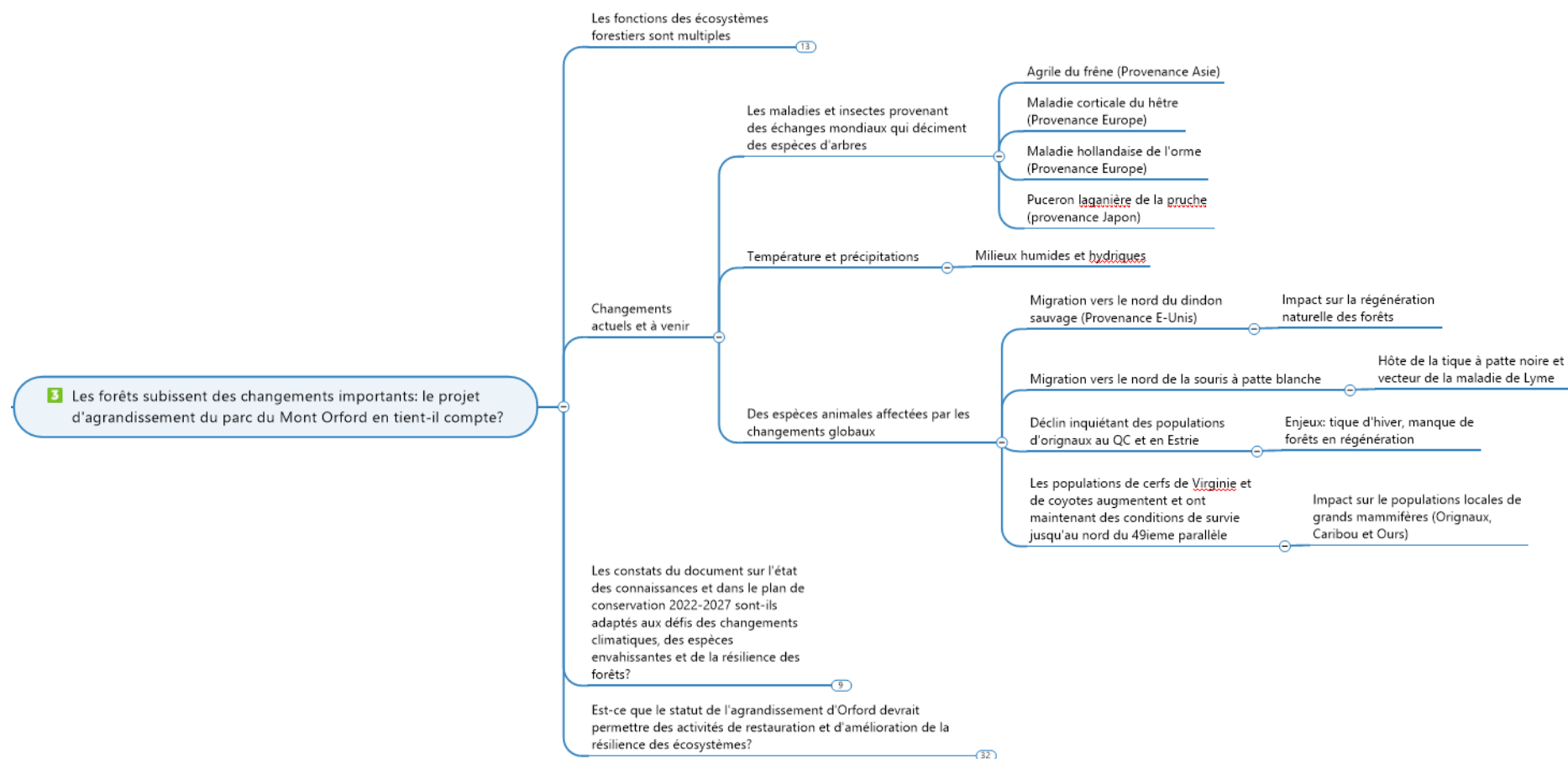


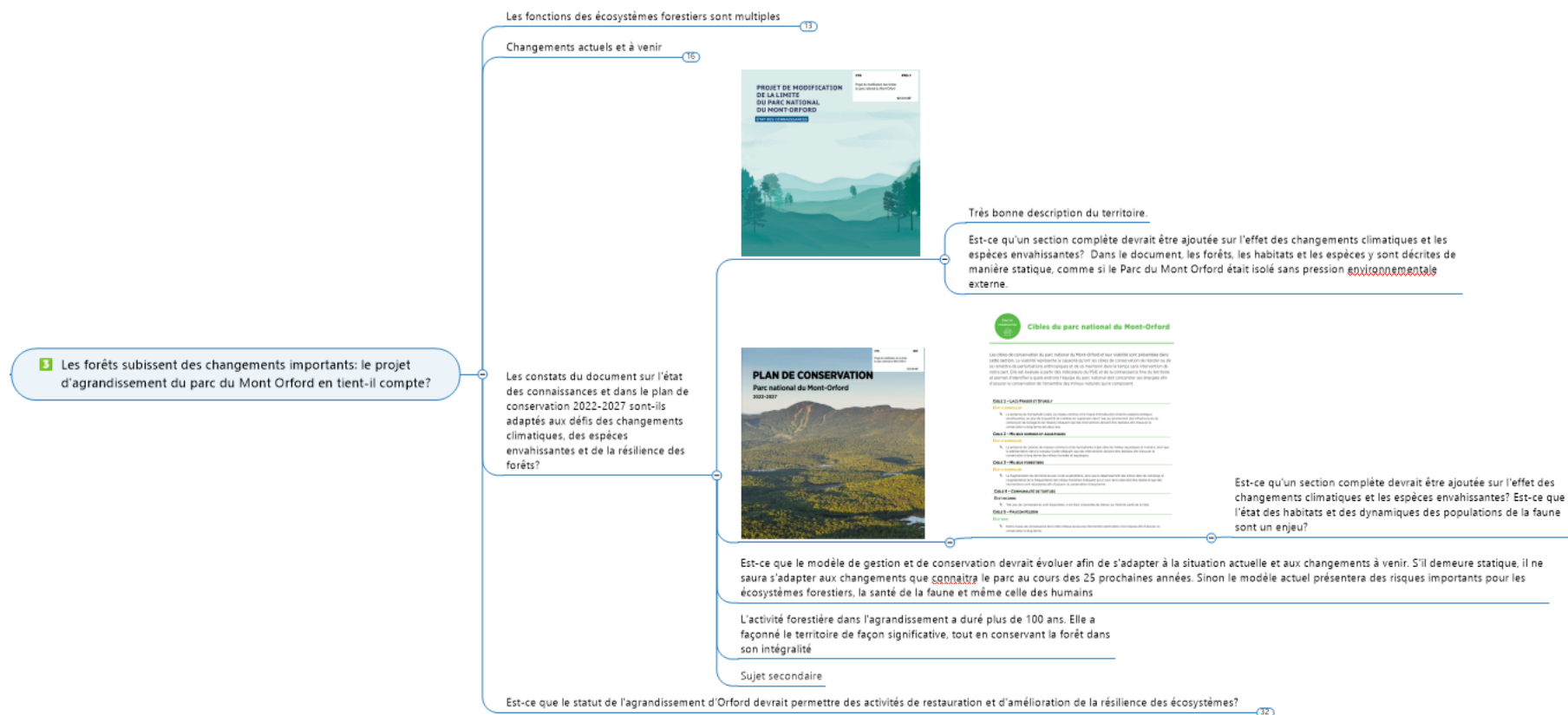
L'aménagement d'une forêt privée de 44 ha au nord du Mont Orford

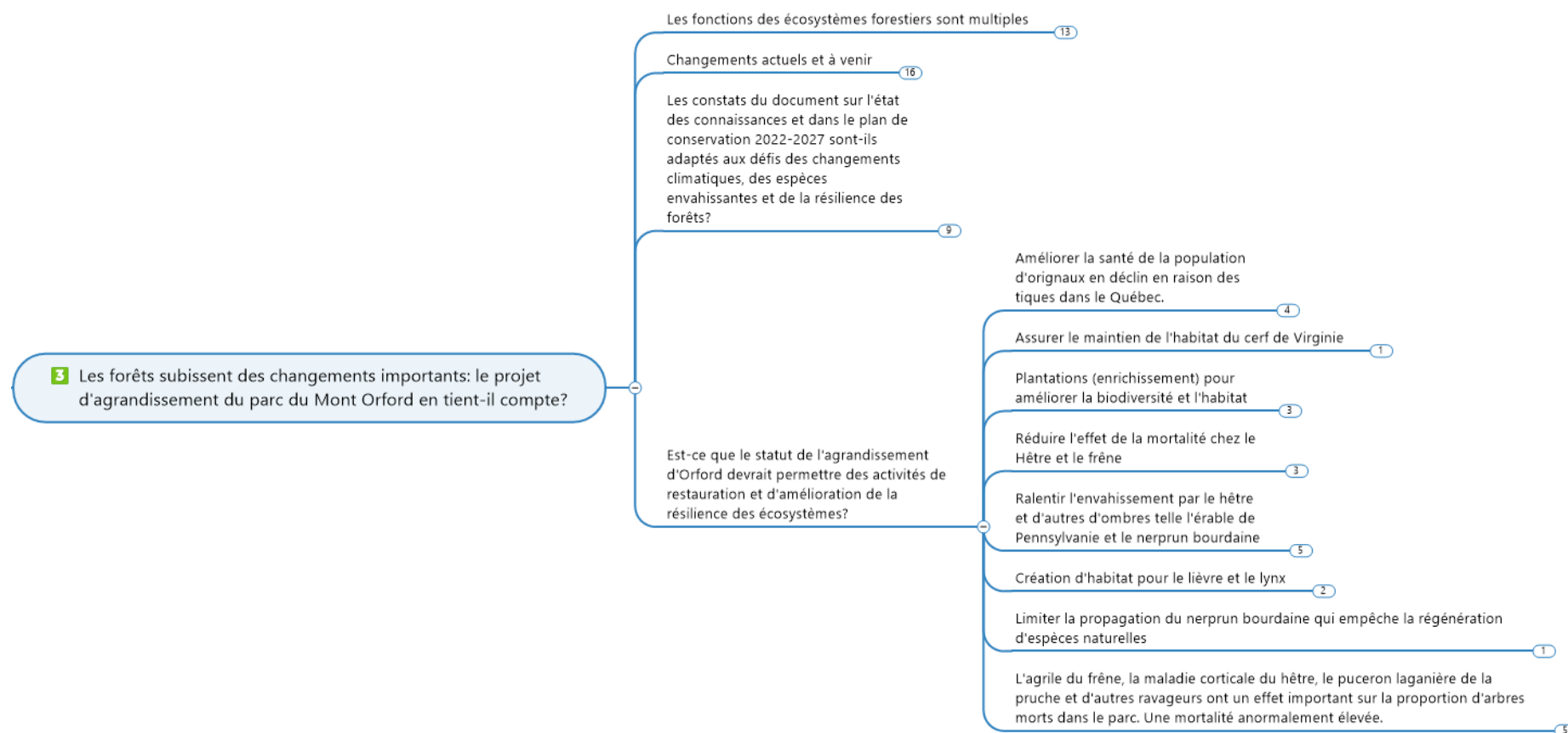
3 Les forêts subissent des changements importants : le projet d'agrandissement du parc du Mont-Orford en tient-il compte ?











4 Propositions

4 Propositions

1. Afin de d'assurer la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques et aux espèces envahissantes, le statut d'aire protégée d'utilisation durable (APUD) est recommandée pour l'agrandissement du parc du Mont-Orford
2. Améliorer l'état des connaissances sur le qualité des habitats du Parc du Mont-Orford et de l'état des espèces animales et végétales du territoire
3. Mettre en place un plan de conservation tenant compte des changements climatiques et des espèces envahissantes avec un plan d'action correspondant afin d'améliorer la résilience du territoire
- 4.. Reconnaître la contribution de la gestion durable des forêts privées et de la certification forestière dans la sphère d'influence du Parc du Mont-Orford dans un contexte de connectivité écologique
5. Faire l'analyse des activités permises par le statut d'aire protégée d'utilisation durable soient les activités récréatives proposées par la SEPAQ, la production acéricole, les activités traditionnelles autochtone et la foresterie de restauration afin de rendre les écosystèmes forestiers plus résilients

André Gravel

André Gravel, ing.f.
30 mars 2023

5 Références

Agence mise en valeur des forêts privées de l'Estrie, 2014. Carte du territoire forestier de l'Estrie.

MRNF, 2023. Carte du terrain forestier de la famille Collette et Gravel dans Forêt ouverte. <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/inventaire-ecoforestier/foret-ouverte-wms/DDM,2021>.

Sépaq, 2022, Plan de conservation 2022-2027 – Parc national du Mont-Orford, Sépaq.

MFFP, 2022, Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford-Etat des connaissances, 183p.